**Contrat de scolarisation**



École privée Notre-Dame de Lorette de Pédernec, sous contrat d'association avec l'état.

|  |
| --- |
| **Convention de scolarisation** |
| Entre l'école Notre-Dame de Lorette et Mr et /ou Mme.........................................  Demeurant :..............................................................  Représentant(s) légal(aux) de l'enfant..........................................  il a été convenu ce qui suit: |
| **Article 1er : Objet**  La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant ................................... sera scolarisé par le(s) parent(s) dans l'établissement catholique  Notre-Dame de Lorette ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties. |
| **Article 2: Obligations de l'école**  L'école Notre-Dame de Lorette de Pédernec s'engage à scolariser l'enfant..................................  en classe de ................ pour l'année scolaire 2019-2020 et à lui proposer les activités réalisées par la dite classe. |
| **Article 3: Obligations des parents**  Le(s)parent(s) s'engage(nt) à respecter l'assiduité scolaire pour leur enfant..............................  en classe de ..................... au cours de cette année scolaire 2019-2020.  Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et accepte(nt) d'y adhérer et de tout mettre en œuvre afin de le respecter.  Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école et s'engage(nt )à en assurer la charge financière dans les conditions du règlement arrêté par le chef d'établissement et les membres de l'Ogec. |
| **Article 4 :Coût de la scolarisation**  Le coût de la scolarisation annoncée en l'article 3 correspond à la contribution familiale.  Viendront en sus les sorties scolaires. |
| **Article 5 : Rupture de contrat pour manquement aux engagements pris**  Dans ce cas de figure , la rupture de contrat ne pourra être définitive qu'après l'entretien entre le chef d'établissement et le(s) représentant(s) légal(aux) de l'enfant.  Dans le cas d'une rupture de contrat demandée par l'école, le chef de l'établissement veillera à proposer aux parents un nouvel établissement d'accueil pour l'enfant. |

Date:

Signatures:

Le(s) parent(s): Le chef d'établissement: